Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 93

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272217

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DANS LES CANTONS ROMANDS

GENEVE

L'offre d'appartements vacants

Au 1er décembre 1967, l'Office fédéral de l'industrie des arts et du travail publiait une statistique indiquant le nombre de logements vacants dans les communes de plus de 2000 habitants. De cette lecture, on apprenait que Genève comptait à cette époque 226 logements vacants et que son taux (0,28 %) dépassait « largement » ceux de Zurich (0,03 %), Bâle (0,05 %), Berne (0,19 %).

Cette information a été l'occasion pour certains, d'en tirer des conclusions trop rapides comme celle-ci :

« ... les deux villes romandes arrivent nettement en tête, pour le nombre de logements vides, la crise du logement est donc relativement moins aiguë dans nos régions ».

Pour ceux qui, comme le Mouvement populaire des familles (MPF), sont en prise directe sur les difficultés que rencontrent quotidiennement des familles pour se loger, cet optimisme « relatif », leur paraissait pour le moins exagéré.

Dans le semaine du 22 au 27 novembre, les membres de la commission du logement MPF ont visité systématiquement toutes les régies inscrites à l'Association des gérants d'immeubles et à la société des régisseurs. Ils se sont présentés personnellement en s'enquérant de ce qui était disponible en appartements de trois pièces et plus (cuisine comprise). Se mettant dans la peau d'un candidat-locataire, ils ont noté scrupuleusement toutes les possibilités en appartements qui leur ont été offertes. Les appartements plus petits ne convenant pas aux besoins normaux d'un ménage ne figurent pas dans ce sondage.

Voici le résultat de ces investigations :

Sur 51 régies, **30 d'entre elles n'avaient rien à offrir.**

Les 21 qui restent avaient « quelque chose ». Voici la nature de ce qui était offert :

Pièces	Loyer	Lieu	Date d'entrée
3 p.	390 fr.	Carouge	mars 1969
3 p.	405 fr.	Acacias	de suite
3 1/2 p.	420 fr.	Versoix	avril 1969
4 p.	450 fr.	?	janvier 1969
4 p.	470 fr.	Châtelaine	avril 1969
4 p.	475 fr.	Lully	janvier 1969
4 p.	480 fr.	Carouge	de suite
4 p.	510 fr.	rue Dancet	juin 1969
4 p.	530 fr.	Grand-Saconnex	?
4 p. 1/2	425 fr.	?	janvier 1969
4 1/2 p.	502 fr.	Vernier	février 1969
4 1/2 p.	520 fr.	Versoix	avril 1969
4 1/2 p.	1125 fr.	Botanic Parc	de suite
5 p.	520 fr.	Grand-Lancy	janvier 1969
5 p.	530 fr.	Acacias	février 1969
5 p.	555 fr.	Confignon	février 1969
5 p.	650 fr.	?	? 1969
5 p.	720 fr.	Confignon	février 1969

TROP PEU, TROP CHER

Une première remarque : **trois logements seulement** peuvent entrer dans la catégorie des appartements vacants puisqu'ils sont libres de suite. Tous les autres ne sont disponibles qu'à plus ou moins longue échéance.

Une deuxième remarque : une bonne partie de cette offre se situe dans la périphérie de la ville, Lancy, Vernier, Versoix, etc.

Une troisième remarque : les montants de ces loyers atteignent « des sommets » à donner le vertige.

Nous souhaiterions les premiers, que le marché locatif présente des signes tangibles d'un marché équilibré. Mais il faut bien reconnaître que ce qui est offert actuellement à l'ensemble de la population genevoise, ne représente rien. Lorsqu'il est dit que le 95 % des contribuables du canton pourrait rester dans un HLM, en vertu du nouveau règlement, l'affirmation est un peu cavalière. Par contre, lorsque des loyers atteignent, dans le meilleur des cas, 1250 francs la pièce par année, c'est le contraire qu'il faut dire : seul, un 5 % des contribuables peut envisager de contracter un tel engagement.

Nous ne prétendons pas que ces régies monopolisent le parc immobilier de Genève, mais elles sont tout de même à l'avant-garde et il y a gros à parier que ce qui se trouve ailleurs en matière de logements vacants, doit ressembler grandement aux disponibilités de ceux qui ont été visités. Pour nous, la conclusion est évidente, **l'offre d'appartements vacants est NULLE pour le commun des mortels.**

MPF.

La première femme pasteur prend sa retraite

Mme Bard, qui fut la première femme pasteur à Genève, prend sa retraite après avoir été pendant 38 ans, aumônier titulaire de l'Hôpital cantonal. Bien que le pastorat féminin soit aujourd'hui accepté officiellement par l'Eglise nationale protestante de Genève, Mme Bard, dans une récente interview accordée à la « Vie protestante » déclare : « Il ne faut pas se leurrer, la situation de la femme pasteur est encore très difficile ».

VAUD

La ratification de la Convention des droits de l'homme

En octobre 1968, la Commission féminine du Parti radical a lancé un questionnaire concernant la ratification par la Suisse de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Les questions posées étaient celles-ci :

1. La Suisse doit-elle ratifier la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?
2. Doit-elle la ratifier le plus tôt possible avec des réserves sur les principaux points de discordance (soit la non-participation des femmes aux élections législatives fédérales, et, sauf exceptions, cantonales ; les articles 50 à 52 de la Constitution fédérale, dits « articles confessionnels » ; l'internement administratif, tel qu'il est prévu par les lois cantonales ; le droit à l'instruction, sur le plan cantonal (qui n'applique pas intégralement le principe de non-discrimination)?
3. Doit-elle supprimer d'abord les points de discordance (en réalisant entre autres le suffrage féminin) pour pouvoir ensuite signer la Convention sans réserve ?

RÉSULTATS DE CE SONDAGE D'OPINION

Sur les 950 questionnaires distribués, 189 sont rentrés, lesquels se répartissent comme suit :

A. Sans avis déterminant : 7,9 %.

a) sans avis sur ce sujet : 5 questionnaires ;
b) pour la ratification mais sans avis sur les modalités : 9 questionnaires.
c) opposition de principe à la ratification : 1 questionnaire.

B. Pour une ratification immédiate avec des réserves : 5,3 %, 10 questionnaires.

C. Pour une suppression des discordances avant la ratification : 86,8 %.

a) pour la ratification dès que les points de discordance auront été supprimés : 143 questionnaires ;
b) contre le principe même de la ratification tant que subsisteront des points de discordance (et principalement la non participation des femmes aux élections législatives) : 21 questionnaires.

Le résultat de cette consultation est particulièrement significatif. Sept femmes sur huit, en effet, se sont prononcées pour la suppression des principales discordances actuelles entre le droit suisse et la Convention (et surtout pour la réalisation du suffrage féminin) qui devrait précéder une ratification sans réserves de la Convention.

Les présidentes de Conseils municipaux

Tandis que Mme E. Potterat mettait fin à sa présidence du Conseil communal d'Yvonand, le Conseil communal de Grandson appelait à sa présidence une pharmacienne, Mme Payot-Bouquet, libérale, qui trouve tout naturel d'occuper ce poste important ; elle n'aime pas ce qu'elle appelle faussement « les suffragettes », sans ce douter que c'est le travail de ces femmes courageuses, qui s'intitulent tout simplement des suffragistes, que des citoyennes chez nous peuvent faire la preuve de leurs capacités.

A Veytaux, Mme Dind, qui a présidé la section de Montreux de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, a été nommée deuxième vice-présidente du Conseil communal.

Les Conseils communaux

A Villeneuve, c'est Mme Barras, femme d'un gypsier-peintre, mère de trois garçons âgés de 22 à 18 ans, qui a été désignée comme présidente du Conseil communal pour 1969. Mme Barras, qui appartient à l'Entente villeneuvoise, est conseillère communale depuis 18 mois. Elle aussi déplore le peu d'intérêt que trop de femmes portent aux affaires publiques.

Au Chenit (Vallée de Joux) sauf erreur, deux femmes ont été désignées comme vice-présidentes.

L'anniversaire du 1er février

L'anniversaire du 1er février 1959, qui a donné le droit de vote aux Vaudoises, sera fêté, bien sûr, et avec plus de reconnaissance, puisqu'il s'agit de deux lustres. Le comité cantonal du Suffrage féminin prévoit un repas à 13 heures à Lausanne, avec les déléguées des sections, des invitées de sections de Suisse alémanique.

En Suisse alémanique aussi cet anniversaire sera célébré, avec un sentiment d'envie, sauf pour les deux Bâle.

Le comité de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, dans sa séance du 10 janvier, a étudié en outre **divers moyens permettant aux femmes de manifester leurs sentiments à l'occasion de la signature — ou de la non-signature — par la Confédération de la Convention européenne des droits de l'homme et de la femme.** Il s'agit d'employer une manifestation digne, respectueuse des lois et des Chambres. Pas question de contestataires parmi les féministes ! Celles de Suisse ont toujours utilisé les moyens légaux, même lorsqu'ils paraissent inefficaces.

S. B.

Aimez-vous la peinture ?

Nombreuses ont été, l'automne passé, à Lausanne et dans le canton, les expositions de peinture et, par-dessus le marché, de peinture de femme, et de valeur.

Tout d'abord, **la rétrospective Alice Bailly,** au Palais de Rumine. Dans la plaquette qu'il a consacrée à cette artiste de grande qualité, M. G. Peillex, critique d'art à Saint-Prex, cite plusieurs articles que le Mouvement féministe, qui n'était pas encore Femmes suisses, a consacrés à l'artiste, lors de ses expositions et au moment de sa mort, survenue le 1er janvier 1938. C'est avec plaisir que l'on a constaté que la voix de notre journal est entendue.

Il faut signaler aussi l'exposition organisée à Vevey, au mois de novembre, par **Muriel Blancpain, Louba Buenzod,** dont nous avons à plusieurs reprises signalé les œuvres originales (ainsi ses collages), **Danielle Cuénod**, dont les paysages sont pleins de poésie et dictés par un sentiment raffiné, **Judith Montandon**, une de ses élèves, et **Céline Robellaz**, au tempérament fougueux.

A la galerie de Villamont, à Lausanne, **Mme Marie-Louise Carrard**, dont nous avons déjà parlé, a prouvé qu'elle n'est pas seulement une graveuse de talent, mais que ses paysages, la montagne en Valais, en Italie, les bords de la mer où des taches d'un rouge et d'un vert sourds mettent une note attrayante, sont intéressants.

Enfin, à la Galerie des Nouveaux Grands Magasins, **Anne Karine,** de Neuchâtel, a montré un bel ensemble de toiles consacrées au cirque, aux ballets, aux coulisses, de natures mortes, témoignant d'une évolution lente et sûre de la touche colorée vers plus de liberté, vers des accents nettement modernes.

Il y a eu aussi, à la galerie Alice Pauli, à Lausanne, une impressionnante exposition de **Denise Voïta** (Pully); des huiles, des gouaches, des dessins, de petites dimensions, immenses par l'intensité de leur expression, la magie dégagée des noirs, des gris impressionnants jouant avec le blanc ou avec des bleus profonds et sourds. Dire pourquoi cet art fait de discrétion et de vive sensibilité est si émouvant. si prenant, je n'en suis pas capable, mais c'est incontestablement du grand art, d'une discrétion étonnante, d'une signification profonde et rare.

S. B.

Fondation Elisabeth Ramel-Masnata

M. Masnata, père de Mme Elisabeth Ramel qui présida le législatif de Pully et fut enlevée avec toute sa famille, à Ravenne, dans de tragiques circonstances, a proposé au Conseil communal de créer une fondation Elisabeth Ramel-Masnata.

Cette fondation est destinée à faciliter à des jeunes filles habitant Pully l'accès aux études supérieures ou à une formation professionnelle supérieure lorsque la situation de la famille (mère assumant seule la charge financière des siens par exemple) est une entrave à cet avancement. Le montant initial versé serait de 20 000 francs et serait complété plus tard lorsque le Tribunal de Ravenne aura rendu son jugement.

Union des femmes

L'Union des femmes de Lausanne, au cours de son assemblée générale du 9 janvier, a confirmé son comité et comme présidente Mme Charles, à la tâche depuis dix ans et qui voudrait bien trouver une remplaçante. Elle groupe 159 membres, a reçu Fr. 500 de la Loterie romande pour son bureau juridique et Fr. 1500 pour l'aide aux mères. L'aide aux mères, dont va s'occuper Mme Grin-Mottaz, a distribué plus de 500 bons, dont 39 à l'occasion de Noël.

Le bureau des consultations juridiques, avec la collaboration de cinq avocats, a étudié 204 cas, en majorité des conflits conjugaux, des conflits avec les propriétaires, la récupération de la pension alimentaire, les difficultés de successions, etc.

Mme Charles, présidente de ce bureau, a constaté une très légère amélioration de la mentalité féminine ; est-ce grâce au bulletin de vote ? il lui a paru que les femmes s'intéressent davantage aux affaires et que leur ignorance a tendance à diminuer. Alors tant mieux !

S. B.

Saint-Loup : 80 élèves infirmières

La journée annuelle de l'institution des diaconesses de Saint-Loup, au mois de septembre, a été marquée par l'inauguration du nouveau bâtiment de l'école d'infirmières. Ce bâtiment, de six étages, pourra recevoir 80 élèves.

Les élèves-infirmières sont actuellement une cinquantaine, sans compter la nouvelle volée d'automne (une quinzaine); le corps enseignant comprend cinq monitrices et des médecins et professeurs externes. En 1967, 2700 malades ont passé 70 000 journées à Saint-Loup. (SPP)

NEUCHATEL

Société d'utilité publique des femmes suisses

Les membres de la section neuchâteloise de la Société d'utilité publique des femmes suisses se sont retrouvés nombreux autour de tables décorées avec goût, par un membre du comité pour un excellent repas sous la présidence de Mme E. Wegmann. L'ambiance ainsi créée permit à chacun de suivre l'ordre du jour sans fatigue, les différents points ne donnant lieu qu'à peu de questions ou de réclamations.

Le récit de la course annuelle à Brienz avec la visite d'un atelier de sculpture commentée avec finesse et humour par Mme Pierrdubois fit revivre de bons moments. Les Foyers des écoliers sous surveillance aux Platanes, aux Bercles, aux collèges du Vauseyon et de Serrières répondent à un réel besoin.

Par suite du décès de la regrettée Mme Morstadt, c'est Mme Kiesler qui a pris la chose à cœur. Une ombre au tableau : la maison pour personnes âgées, spécialement femmes seules, a beaucoup de peine à être réalisée.

Une maison est à vendre, très bien située, presque en ville, à proximité d'un trolleybus. Elle serait démolie, reconstruite sur six étages plus des combles habitées. Le coût total de l'entreprise s'élèverait à 1 200 000 francs approximativement. Il y aurait du travail sur la planche ; c'est la raison pour laquelle le comité demande à l'assemblée de lui accorder les pleins pouvoirs, afin d'agir au mieux, ce qui fut fait.

Pour terminer la soirée, les participantes eurent le privilège de voir un film commenté par M. et Mme André Bonhôte réalisé lors de leur dernier séjour à l'île Maurice.

Emma Roulet.

Yvonne Wolf

L'Association pour le suffrage féminin, section des Montagnes neuchâteloises, vient de perdre à la fin de l'année dernière non seulement sa vice-présidente active, mais une femme remarquable en la personne de Mme Yvonne Wolf, décédée des suites d'un tragique accident d'auto dont elle n'était nullement responsable.

Née en 1916 à La Chaux-de-Fonds où elle fit ses premières classes, Mme Wolf revint dans sa ville natale après un séjour à Paris où elle poursivit ses études et obtint une licence en droit. Elle épousa le Dr Charles Wolf, membre actif de notre section et dont la mère, Mme Jules Wolf, fut une pionnière de notre association.

En 1962, sachant son mari gravement malade, Mme Yvonne Wolf reprit ses études et obtint une licence en psychologie à l'Université de Neuchâtel. Elle fut nommée à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds comme psychologue en chef du Centre IMC (infirmes moteur cérébral). Elle déploya après le décès de son mari une activité extrêmement fructueuse et bienfaisante au sein de cette institution, tout en restant une mère attentive et dévouée à ses quatre enfants.

Depuis plus de 25 ans elle imprégnait de sa personnalité l'action du suffrage féminin dans les Montagnes neuchâteloises.

Elle mit au service de notre cause toute son intelligence et ses compétences. Elle sut s'affirmer et convaincre les hommes et les femmes indifférents, en particulier lors de la campagne qui aboutit à l'obtention des droits civiques des Neuchâteloises.

Son travail fut efficace, empreint de ténacité et de courtoisie.

La section des Montagnes neuchâteloises a perdu un membre actif, expérimenté, conciliant, enthousiaste, mais également une amie sensible et dévouée à tout ce qui lui paraissait juste et humain.

Elle fut un exemple que nous n'oublierons pas, car cette femme admirable qui sut réclamer des droits savait que les droits sont liés aux devoirs et aux responsabilités.

Elle l'a prouvé avec un courage et une modestie extraordinaires dans sa vie privée et dans sa cité, ceci malgré les chagrins et les soucis qui l'accablèrent ces dernières années.

Nous lui en sommes très reconnaissantes.

LA NEUVEVILLE

Première conseillère municipale

Au début de décembre, le corps électoral neuvevillois a élu au sein du Conseil municipal Mme Marianne Trœhler, épouse de M. Oscar Trœhler, procureur du Jura. Elle sera donc, dans l'histoire neuvevilloise, la première femme à siéger à l'exécutif communal.

Née à Lausanne, Mme Trœhler a fait toutes ses écoles à Lausanne, où elle a également obtenu son baccalauréat et son diplôme de laborantine. Elle a travaillé ensuite en cette qualité aux laboratoires des Universités de Berne et de Lausanne. Féministe active et convaincue, **Mme Trœhler est présidente de la section neuvevilloise de l'ASSF et caissière de l'Association d'entraide familiale.**

MEMENTO

NEUCHATEL

Lyceum Club, Ecluse 40 : **19 janvier, causerie-audition** (17 heures) avec le concours de Juliette Bise, soprano, et Eugen Huber, piano. Au programme, œuvres de femmes compositeurs des XIXeet XXe siècles.

— **9 février**, récital de piano de Marie-Louise de Marval, dans des œuvres de Bach-Busoni, Schumann, Liszt, Chopin et Debussy.

LAUSANNE

Lyceum Club, rue de Bourg 15 : **31 janvier**, causerie de Mireille Reymond, « Amour et sentiment maternel au XXe siècle ».

— **14 février**, causerie de Simone Cuendet, « Poèmiers en bourgeons ».